Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260302-2026_019-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et deux mars à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT, Anne, PANSART Daniel, TEFFAINE Sylvianne, LEJART Frédéric, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves, RUELLAN Sébastien et GUILLOT Jean-Marc.

Absent(s) non excusé(s) : -

Le Conseil nomme Gérard PELLAN en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-019
URBANISME
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Maître Guillaume GOUAULT, notaire à Lamballe-Armor, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner à la commune de Noyal pour savoir si elle désirait préempter le bien situé 11 Rue de Bellevue, cadastré AB 82, d'une superficie de 1 010 m² :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

Le secrétaire de séance
Gérard PELLAN

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 05-03-2026 - transmise en Préfecture le 05-03-2026

Philippe HELLO, Maire